

1. PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE

Les actionnaires, les fondés de pouvoir et les invités peuvent participer à l'assemblée en ligne ou par téléphone, et les actionnaires et les fondés de pouvoir peuvent participer à l'assemblée en personne, le mercredi 13 avril 2022 à 9 h 30 (heure avancée de l'Est).

Participer en personne :

Nous avons pris la décision de permettre à un nombre restreint de participants d'assister en personne à l'assemblée dans le Presentation Hall de L'Académie BMO (L'Académie), au 3550 Pharmacy Avenue, Toronto (Ontario). Vous trouverez la carte et les directions en troisième de couverture de notre circulaire de sollicitation de procurations.

Veillez prendre note qu'il est possible que nous décidions d'annuler l'option d'une assemblée en personne au profit d'une assemblée en mode virtuel seulement si le nombre élevé de cas positifs à la COVID-19 compromet le déroulement sécuritaire de l'assemblée en personne.

La participation en personne à l'assemblée est assujettie aux directives de la santé publique et à nos protocoles en matière de santé et de sécurité. Notre priorité demeure la sécurité et le bien-être de nos employés et de nos actionnaires. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec les autorités compétentes en matière de santé publique afin de surveiller l'évolution de la pandémie de COVID-19. Nous appliquerons les précautions suivantes dans le cadre de notre AGA :

- Nous avons instauré des protocoles de nettoyage améliorés à L'Académie.
- Aucune preuve de vaccination ne sera requise pour entrer à L'Académie. Toutefois, nous demandons aux participants qui ne se sentent pas bien et qui présentent des symptômes de COVID-19, du rhume, de la grippe ou de toute autre maladie de rester à la maison et de privilégier les options de connexion à distance qui sont à leur disposition pour participer à l'assemblée.
- Le port du masque sera obligatoire pour participer en personne à l'AGA à L'Académie.
- Les sièges seront disposés à au moins un mètre de distance les uns des autres dans le Presentation Hall afin de limiter le nombre de personnes qui peuvent y participer à l'assemblée en personne. Une zone de débordement sera mise en place pour accommoder les personnes qui n'auraient pas trouvé de place assise dans le Presentation Hall. Vous pourrez tout de même participer à l'assemblée en ligne ou par téléphone; toutefois, vous devrez suivre les procédures décrites ci-après tirées de la circulaire de sollicitation de procurations.
- Aucune nourriture ne sera offerte à l'AGA et la nourriture et les boissons provenant de l'extérieur ne seront pas autorisées sur place.

Surveiller cette page Web régulièrement pour consulter les plus récentes mises à jour.

Nous vous encourageons à arriver tôt. À votre arrivée à L'Académie, vous devrez laisser au vestiaire votre manteau ainsi que votre sac, le cas échéant, avant d'entrer dans le Presentation Hall (à l'exception des sacs des journalistes de médias autorisés).

Participer en ligne :

<https://web.lumiagm.com/430936956>

Pour ouvrir une session en ligne, cliquez sur « J'ai une clé d'accès » et entrez votre nom d'utilisateur et le mot de passe sensible à la casse : **bmo2022**

Si vous avez de la difficulté à vous connecter à l'assemblée en ligne, veuillez cliquer sur l'onglet « Soutien » pour obtenir de l'aide. Nous vous recommandons de vous connecter au moins quinze minutes avant le début de l'assemblée.

Nom d'utilisateur :

1. **Actionnaires inscrits** : votre numéro de contrôle à 15 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou sur le formulaire d'instructions de vote émis par Computershare.
2. **Fondés de pouvoir** : le code alphabétique à 4 caractères qui vous a été envoyé par Computershare.
3. **Les actionnaires non-inscrits** dont le formulaire d'instructions de vote contient un numéro de contrôle à 16 chiffres doivent passer en revue la section « Vote lors de l'assemblée virtuelle » ci-dessous et suivre les instructions, car leur numéro de contrôle ne fonctionnera pas comme un nom d'utilisateur pour ouvrir une session en ligne.
4. **Actionnaires non-inscrits** qui ne se sont pas inscrits comme fondés de pouvoir : aucun nom d'utilisateur requis; cliquez sur « Invité » pour ouvrir une session.
5. **Invités** : aucun nom d'utilisateur requis; cliquez sur « Invité » pour ouvrir une session.

Participer par téléphone (écouter seulement) :

Anglais

Numéro sans frais pour les appels
du Canada et des États-Unis : 1 800 806-5484
Numéro pour les appels locaux : 416 340-2217
Numéro pour les appels
internationaux : <https://www.conf solutions.ca/ILT?oss=9P7R8008065484>
Code d'accès du participant : 5921837#

Français

Numéro sans frais pour les appels
du Canada et des États-Unis : 1 877 395-0279
Numéro pour les appels locaux : 514 392-1587
Numéro pour les appels
internationaux : <https://www.conf solutions.ca/ILT?oss=9P7R8773950279>
Code d'accès du participant : 9533761#

Nous vous recommandons de vous connecter au moins quinze minutes avant le début de l'assemblée. Veuillez noter que, si nous atteignons la pleine capacité de nos lignes téléphoniques, nous vous inviterons à participer en ligne.

2. PARTICIPATION VIRTUELLE À L'ASSEMBLÉE

Actionnaires inscrits et fondés de pouvoir

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir qui se sont connectés à la plateforme en ligne pourront poser des questions ou faire des commentaires par écrit ou verbalement à tout moment jusqu'à ce que le président de l'assemblée mette un terme à la période de questions et de réponses.

Si vous souhaitez poser une question verbalement, veuillez sélectionner l'onglet « Messagerie » et saisir votre numéro de téléphone ainsi que le sujet de votre question dans la boîte de dialogue apparaissant dans le haut de votre écran, puis cliquer sur la flèche « Envoyer ». L'opérateur de Lumi composera le numéro indiqué et vous mettra dans la file d'attente. Le système automatisé vous

alertera et la secrétaire générale vous indiquera lorsque sera venu le moment de poser votre question. Veuillez vous assurer de désactiver le son de la webdiffusion en direct lorsque vous êtes en ligne au téléphone, car il y aura un léger décalage entre la webdiffusion en direct et le son que vous entendrez sur votre ligne téléphonique.

Invités et actionnaires non-inscrits qui ne sont pas inscrits à titre de fondés de pouvoir

Si vous êtes connecté à la plateforme en ligne à titre d'invité, vous ne pourrez pas soumettre de questions ni faire de commentaires en ligne ni participer à l'assemblée par tout autre moyen.

3. VOTE AVANT OU PENDANT L'ASSEMBLÉE

Vote avant l'assemblée

Nous vous invitons à lire la circulaire de sollicitation de procurations et à voter pour vos actions à l'avance.

- Pour les **actionnaires inscrits**, la date limite pour voter est le 11 avril 2022, à 17 h (heure avancée de l'Est).
- Pour les **actionnaires non-inscrits**, votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote suffisamment à l'avance pour les envoyer à Computershare. Computershare doit recevoir vos instructions de vote de la part de votre intermédiaire au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 11 avril 2022.

Pour en savoir plus sur le vote, notamment le vote à l'assemblée, veuillez consulter les pages 4 à 7 de notre circulaire de sollicitation de procurations, qui comprend des instructions spéciales à l'intention des actionnaires non-inscrits situés aux États-Unis.

Vote en personne à l'assemblée

Si vous êtes un **actionnaire inscrit** et que vous souhaitez voter en personne à l'assemblée, ne remplissez pas et ne retournez pas votre formulaire de procuration, mais apportez-le à l'assemblée. À votre arrivée à l'assemblée, veuillez vous inscrire auprès de notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada. Un bulletin de vote papier vous sera remis par notre agent des transferts afin que vous puissiez voter ou encore vous pourrez voter virtuellement sur votre appareil mobile personnel en suivant les étapes ci-dessous tirées de la circulaire de sollicitation de procurations.

Si vous êtes un **actionnaire non-inscrit** et que vous souhaitez voter en personne à l'assemblée, veuillez inscrire votre nom en qualité de fondé de pouvoir dans l'espace prévu à cette fin sur votre formulaire d'instructions de vote et retourner ce formulaire conformément aux instructions de votre intermédiaire. S'il n'y a pas d'espace où inscrire votre nom à titre de fondé de pouvoir sur le formulaire, veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour obtenir des instructions. Ne remplissez pas la section de votre formulaire d'instructions de vote portant sur l'exercice des droits de vote, étant donné que vous voterez en personne à l'assemblée. À votre arrivée à l'assemblée, veuillez vous inscrire auprès de notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada. Un bulletin de vote papier vous sera remis par notre agent des transferts afin que vous puissiez voter ou encore vous pourrez voter virtuellement sur votre appareil mobile personnel en suivant les étapes ci-dessous tirées de la circulaire de sollicitation de procurations.

Même si vous prévoyez assister à l'assemblée en personne, nous recommandons néanmoins aux **actionnaires non-inscrits** de se nommer eux-mêmes à titre de fondé de pouvoir, de sorte que, si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, vous pourrez tout de même voter à l'assemblée virtuelle. Pour ce faire, veuillez enregistrer votre nom et vos coordonnées auprès de Computershare à www.computershare.com/BankofMontreal. Si vous êtes un **actionnaire non-inscrit situé aux États-Unis** et que vous souhaitez participer et voter en personne à l'assemblée ou en ligne à

l'assemblée virtuelle, vous devez suivre les étapes ci-dessous tirées de la circulaire de sollicitation de procurations.

Vote lors de l'assemblée virtuelle

Vous ne pouvez pas voter si vous composez le numéro de téléphone seulement ou si vous vous êtes joint à la plateforme en ligne à titre d'invité. Vous devez participer à l'assemblée en ligne à titre d'actionnaire ou de fondé de pouvoir, en suivant les instructions fournies ci-dessous et en sélectionnant « J'ai une clé d'accès » pour vous connecter à la plateforme et vous devez être connecté en tout temps à Internet pour pouvoir voter pendant l'assemblée virtuelle.

Si vous souhaitez voter pendant l'assemblée virtuelle, vous **devez** prendre certaines mesures à l'avance afin de remplir un bulletin de vote en ligne :

1. Si vous êtes un **actionnaire inscrit** et que vous souhaitez participer à l'assemblée virtuelle et voter en ligne, vous devez suivre les étapes décrites à la page 5 de la circulaire de sollicitation de procurations. Si vous voulez nommer un fondé de pouvoir qui votera à votre place à l'assemblée, vous devez prendre d'autres mesures, y compris nommer et inscrire votre fondé de pouvoir auprès de Computershare.
2. Si vous êtes un **actionnaire non-inscrit** et que vous souhaitez participer et voter en ligne à l'assemblée virtuelle, ou nommer une personne pour le faire à titre de fondé de pouvoir, vous devez prendre d'autres mesures, notamment en vous inscrivant vous-même ou en inscrivant une autre personne comme fondé de pouvoir auprès de Computershare. Pour en savoir plus, consultez les rubriques « Comment voter » et « À propos des fondés de pouvoir » aux pages 5 et suivantes de la circulaire de sollicitation de procurations.
3. Si vous êtes un **actionnaire non-inscrit situé aux États-Unis** et que vous souhaitez participer et voter en ligne ou participer par tout autre moyen à l'assemblée virtuelle, notamment pour y présenter une proposition d'actionnaire, vous devez prendre des mesures supplémentaires. *Vous devez d'abord obtenir une procuration légale valide de votre intermédiaire et inscrire ce fondé de pouvoir auprès de Computershare.* Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, se reporter à la rubrique « Renseignements importants pour les actionnaires non-inscrits situés aux États-Unis » aux pages 6 et suivantes de la circulaire de sollicitation de procurations. Si vous ne suivez pas cette procédure, le fondé de pouvoir que vous avez nommé ne pourra se connecter à l'assemblée qu'à titre d'invité et ne pourra voter ni par ailleurs participer à l'assemblée ou y exercer des droits de vote à titre de fondé de pouvoir, pas plus qu'il ne pourra présenter une proposition d'actionnaire. Toutefois, si vous avez reçu la confirmation de l'inscription de votre procuration légale, le fondé de pouvoir que vous avez nommé pourra assister en personne à l'assemblée et y participer.

Si vous avez suivi les étapes nécessaires pour pouvoir voter pendant l'assemblée, il vous sera alors possible de voter en ligne par l'intermédiaire de la plateforme de vote virtuel ou encore de voter en personne à l'assemblée.